

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2014

Le conseil municipal, dûment convoqué le 10 février 2014, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Dominique PETRONE, maire.

Etaient présents : Jacky NOUET – Georges SILVESTRE – Corinne DECOLLONGE – Christophe COQUART – Christophe LAMBERT – Corinne TAPONAT - Christèle JOSSERAND - Jean-Pierre FONTIBUS - Murielle BARBECOT

Excusée : Magali TAFARO

Absents : Patrick DER-KEVORKIAN – Franck ALBANESE

Secrétaire de séance : Jacky NOUET

Le compte-rendu de la dernière séance n'apporte aucun commentaire et est approuvé à l'unanimité.

Avant de commencer la séance, le père FRIESS fait part d'un projet d'électrification des cloches de l'église. Deux solutions sont présentées. La paroisse, suite à une quête, s'engage à participer à hauteur de 50 % du montant hors taxes (3 913 €).

Georges SILVESTRE demande si la structure a été étudiée. L'entreprise qui a fait des propositions a constaté le très bon état du beffroi.

BAIL DU LOGEMENT DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire donne lecture de la convention d'occupation précaire du logement situé au-dessus de la mairie. Monsieur André MARTIN prendrait cette location à compter du 1^{er} juin 2014. Cette convention prendrait fin sur simple résiliation du bailleur sous réserve d'un préavis de 2 mois. Le loyer serait de 300 € par mois.

Monsieur NOUET remarque que le loyer est faible, Monsieur SILVESTRE précise que ce logement est vétuste et n'est pas isolé. Madame TAPONAT remarque qu'il est préférable de louer avec un loyer moindre plutôt que laisser le logement vacant.

Après en avoir délibéré, l'assemblée accepte à l'unanimité de louer ce logement à Monsieur André MARTIN et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

DEMANDE DE SUBVENTION ARCHIVES COMMUNALES

Monsieur le Maire rappelle la mission confiée en 2012 au CENTRE DE GESTION DE L'AIN pour le classement des archives communales. Le montant de cette mission s'élève à 5 250 € TTC.

Le CONSEIL GENERAL DE L'AIN peut subventionner ces travaux à hauteur de 45 %.

Madame JOSSERAND demande si cette mission est réellement nécessaire, Monsieur PETRONE rappelle que le devis a été accepté en 2012.

Après en avoir délibéré, l'assemblée accepte à l'unanimité la mission confiée au CENTRE DE GESTION DE L'AIN et autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du CONSEIL GENERAL DE L'AIN .

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A L'ADMR

Monsieur le maire rappelle l'intervention de Monsieur BARON, maire de SAINT ANDRE DE CORCY au sujet de la mise à disposition de locaux à l'ADMR qui offre ses services sur tout le territoire : MONTHIEUX, MIONNAY, SAINT MARCEL EN DOMBES, TRAMOYES et SAINT ANDRE DE CORCY.

La commune de SAINT ANDRE DE CORCY met à la disposition de l'ADMR des locaux. La présente convention est consentie à titre onéreux moyennant une redevance mensuelle totale de 300 €, répartie entre l'ADMR et les communes concernées, laissant ainsi à la charge de chacune des communes la somme de 60 € par mois

Le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte les termes de la convention de mise à disposition et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

ORGANISATION DU BUREAU DE VOTE DES 23 ET 30 MARS 2014

23 mars 2014

08h 30 à 10h 30 : D. PETRONE – C. LAMBERT – C. TAPONAT
10h 30 à 13h 00 : G. SILVESTRE – C. JOSSERAND – JP FONTIBUS
13h 00 à 15h 30 : J. NOUET – M. TAFARO – C. COQUART
15h 30 à 18h 00 : C. DECOLLONGE – C. LAMBERT – D. PETRONE

30 mars 2014

08h 30 à 10h 30 : D. PETRONE – C. LAMBERT – JP FONTIBUS
10h 30 à 13h 00 : J. NOUET – C. JOSSERAND – C. TAPONAT
13h 00 à 15h 30 : C. DECOLLONGE – M. TAFARO – C. COQUART
15h 30 à 18h 00 : G. SILVESTRE – M. BARBECOT – D. PETRONE

QUESTIONS DIVERSES

M. NOUET :

- réunion de la commission jeunesse – loisirs et culture et la commission des chemins : il a été proposé de refaire le trottoir de la route de Monthieux. Le calendrier des manifestations, le fleurissement ont été reconduits.
- réunion inter-associations : un problème d'occupation de la salle associative a été soulevé par plusieurs associations. Un courrier a été adressé afin de rappeler le règlement de la salle associative.

MME DECOLLONGE :

- fait le point sur l'organisation des rythmes scolaires pour la rentrée prochaine. Deux agents communaux ont accepté d'intervenir à raison d'une heure par jour, quatre jours par semaine. Deux autres agents pourraient assurer les remplacements en cas d'absence. Une animatrice de l'APSM accepte également d'intervenir. La nouvelle bibliothécaire a été sollicitée pour un accueil des enfants, en revanche aucun bénévole de la médiathèque n'est disponible.
- Des contacts ont été pris auprès de divers intervenants, il faut compter environ 40 €/ heure.

Il est envisagé de solliciter une participation financière des familles entre 60 et 100 € par an.
Cette organisation est lourde à gérer et occasionne des coûts financiers importants.

M. SILVESTRE :

- l'aménagement de l'espace public avance, le cheminement en béton désactivé devrait être réalisé d'ici une dizaine de jours, les murs en briques sont pratiquement terminés.
- les dernières interventions pour recaler divers travaux à la médiathèque sont en cours.
- communique le bilan de la fréquentation et du nombre d'inscrits à la médiathèque :
 - initiale au 31/10/2013
nombre d'inscrits : 317
 - après ouverture du nouveau local au 31/12/2013
nombre d'inscrits : 343 (soit 28% de la population)
Nombre de visiteurs sur le mois : 218
 - au 31/01/2014
nombre d'inscrits : 382 (soit 31,2% de la population)
Nombre de visiteurs sur le mois : 253

M.PETRONE :

- l'éclairage du portail de l'école a été réalisé.
- présente l'avancement de l'aménagement de la zone d'activité de Mionnay.
- rend compte de la rencontre avec l'ancien fermier : NANTAISE DES EAUX qui a remis le fichier du SIG et doit faire une proposition pour sa participation financière suite aux problèmes techniques dont le montant est évalué à environ 11 000 €.

La séance est levée à 22 h 30.